

Décharge illégale chemin de Bourgerue

Lors de l'assemblée générale du 19 octobre 2012, l'association est alertée par des riverains de l'existence depuis plusieurs années d'une décharge illégale sur un terrain bordant le chemin de Bourgerue. Ces riverains en déplorent les nuisances, visuelles, et sanitaires ainsi que l'observation de plus en plus fréquente de rats alentours.

Cette décharge est située en zone N.

En zone N, le PLU de Blangy interdit tous dépôts de ferraille, de matériaux de démolition et de déchets.

Les démarches faites individuellement auprès de la mairie étaient restées sans effet.

Une pétition des riverains était en cours d'élaboration.

L'association a adressé un courrier à la mairie et à la sous-préfecture.

Une solution a été apportée rapidement avec le nivellement du terrain, la pose d'un panneau "Propriété privée - Décharge interdite sous peine de poursuites", et la pose de piquets en bordure du chemin.

Cependant ce début de solution ne règle pas tout, le nivellement n'ayant pas éliminé les polluants pour le Chaussey situé à 80m en contre-bas et le terrain restant facilement accessible sans la pose d'une véritable clôture.

Le Maire de Blangy a pris contact avec le propriétaire du terrain pour lui demander de finaliser les travaux de clôture afin d'empêcher toute intrusion. Cela n'a pas été fait, mais aucun dépôt illégal n'a été observé depuis. Nous restons vigilants à propos de ce site.

Décharge sauvage proche du château d'eau.

C'est lors de l'assemblée générale du 17 octobre 2014 qu'un dépôt de gravats est signalé à l'entrée d'un chemin, en bordure de la route du château d'eau.

Nous avons pu constater la disparition rapide de ces gravats par intervention des services de la mairie après notre intervention.